

Ministère de la Communauté française

1080 Bruxelles , le 21 Jun 2005
Rue de Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: CC / Dossier pédagogique 3816

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

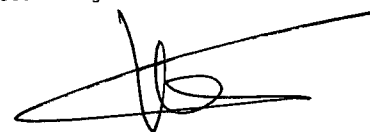
----- Unité de formation : INITIATION AUX TECHNIQUES DE BASE DE LA CULTURE DE LA VIGNE,
DES FIGUIERS ET DES PLANTES AROMATIQUES ET MEDICINALES
MAROCAINES (CONVENTION)
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE
TRANSITION
Code Référence : 111101U11X1
Domaine : 101 Agronomie, ressources sol et eaux, monde animal

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice générale a.i.,



Chantal Kaufmann

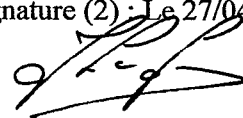
Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Stéphane Abrassart ou Carine Cacheux (02/690.87.11 ou 02/690.87.10)

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**DOCUMENT 8 bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION****1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française (1) Libre confessionnel
 (1) Provincial et communal (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable du réseau : (2) J.LEFERE
 Administrateur délégué

Date et signature (2) : Le 27/04/05


2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Initiation aux techniques de base de la culture de la vigne, des figuiers et des plantes aromatiques et médicinales marocaines (Convention)

CODE DE L'U.F. (3) 11 11 01 U 11 X 1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 101
---	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...1... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ...1... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

X (1) Enseignement secondaire de : X (1) transition (1) qualification
 du degré : X (1) inférieur (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court

(1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui X (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de ...1... page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de ...1... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de ...1... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de ...1... page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l' Administration

Code de l'unité de formation : (3) 111101 V11X1	Code du domaine de formation : (4) 101
--	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	Nombre de périodes (2)
Travaux pratiques	PP	L	120
Technologie du métier	CT	B	40
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	20
		Total des périodes	180

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

COPIE CONFORME

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :


A. COLLINET
Administrateur pédagogique


Carine CACHEUX
Assistante

Date :2.1 JUIN 2005.....

Signature : _____

(2) A compléter

(3) Réserve à l' Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, Q, R, S, T, -(l'approbation de cette rubrique est réservée à l' Administration)

D 8 BIS/UF : au 01/03/98

Initiation aux techniques de base de la culture de la vigne, des figuiers et des plantes aromatiques et médicinales marocaines (Convention)

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Conformément à l'article 7, § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra :

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation initiera l'étudiant aux techniques de base de la culture de la vigne, des figuiers et des plantes aromatiques et médicinales dans la tradition marocaine et en vue d'une insertion socioprofessionnelle. Eventuellement, exporter les techniques acquises vers les régions du nord du Maroc et plus particulièrement le RIF.

Initiation aux techniques de base de la culture de la vigne, des figuiers et des plantes aromatiques et médicinales marocaines (Convention)

CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. **Capacités**

EN FRANÇAIS

Lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :

- lire couramment, avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation ;
- répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;

S'exprimer oralement et par écrit :

Produire des énoncés variés (informatifs, narratifs) au message simple et clair ;

- A l'oral , le débit sera fluide, la prononciation correcte.
- L'écrit respectera les règles fondamentales d'orthographe, la ponctuation, les majuscules.
- L'écriture sera lisible.

2.2. **Titre pouvant en tenir lieu**

Le certificat d'études de base.

Initiation aux techniques de base de la culture de la vigne, des figuiers et des plantes aromatiques et médicinales marocaines (Convention)

**RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU
LE REGROUPEMENT**

Pas de recommandations particulières

Initiation aux techniques de base de la culture de la vigne, des figuiers et des plantes aromatiques et médicinales marocaines (Convention)

PROGRAMME

L'étudiant sera capable

En technologie :

- d'expliquer la croissance des végétaux en recourant au langage technique adapté :
 - de citer les facteurs qui influencent la croissance (eau, air, lumière, température...) ;
 - d'identifier les caractéristiques pédologiques des sols ;
 - de caractériser les conditions idéales de multiplication et de conduite de végétaux ;
- d'expliquer les principes d'application du concept de la culture biologique ;
- d'adapter les concepts envisagés aux pratiques culturelles sub-tropicales (vigne, figuiers,...) ;
- de citer et d'expliquer les moyens de valorisation de la production,
 - vente en frais,
 - procédés de conservation,
 - procédés de transformation;
- d'identifier les principaux parasites locaux et leurs dégâts ;

En travaux pratiques :

- d'appliquer les techniques de multiplications générative et végétative ;
- de mettre en œuvre les opérations culturales telles que,
 - les travaux du sol (bêchage, arrosage,...),
 - les travaux sur végétaux (pinçage, tailles, protections phyto-sanitaires, récolte...) ;
- de gérer de jeunes plantes en pépinière ;
- d'appliquer les techniques du semis-bouturage ;
- de planter les sujets selon les règles de l'art.

Initiation aux techniques de base de la culture de la vigne, des figuiers et des plantes aromatiques et médicinales marocaines (Convention)

CAPACITES TERMINALES

Seuil de réussite :

L'étudiant sera capable, sur base de documents proposés par le chargé de cours :

- de déterminer les mises en culture adaptées en faisant appel aux notions de technologies ;
- d'identifier les parasites les plus fréquents, leurs dégâts ;
- de suggérer des méthodes de prévention et de lutte phyto-sanitaires ;
- de gérer de jeunes plantes en pépinière ;
- du stade semis bouturage ;
- de planter les sujets selon les règles de l'art.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte du respect :

- de la qualité des justifications,
- de la précision du vocabulaire,
- de l'originalité des choix opérés.

Initiation aux techniques de base de la culture de la vigne, des figuiers et des plantes aromatiques et médicinales marocaines (Convention)

PROFIL DU (DES) CHARGE (S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme (annexe 4) du présent dossier pédagogique